



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Valorisation des statistiques
et observatoires**

**La construction neuve
en Bretagne
à fin février 2024**

**Mars 2024
DREAL BRETAGNE**

**Service Connaissance
Prospective et Évaluation**

De début mars 2023 à fin février 2024

La baisse des mises en chantier se poursuit

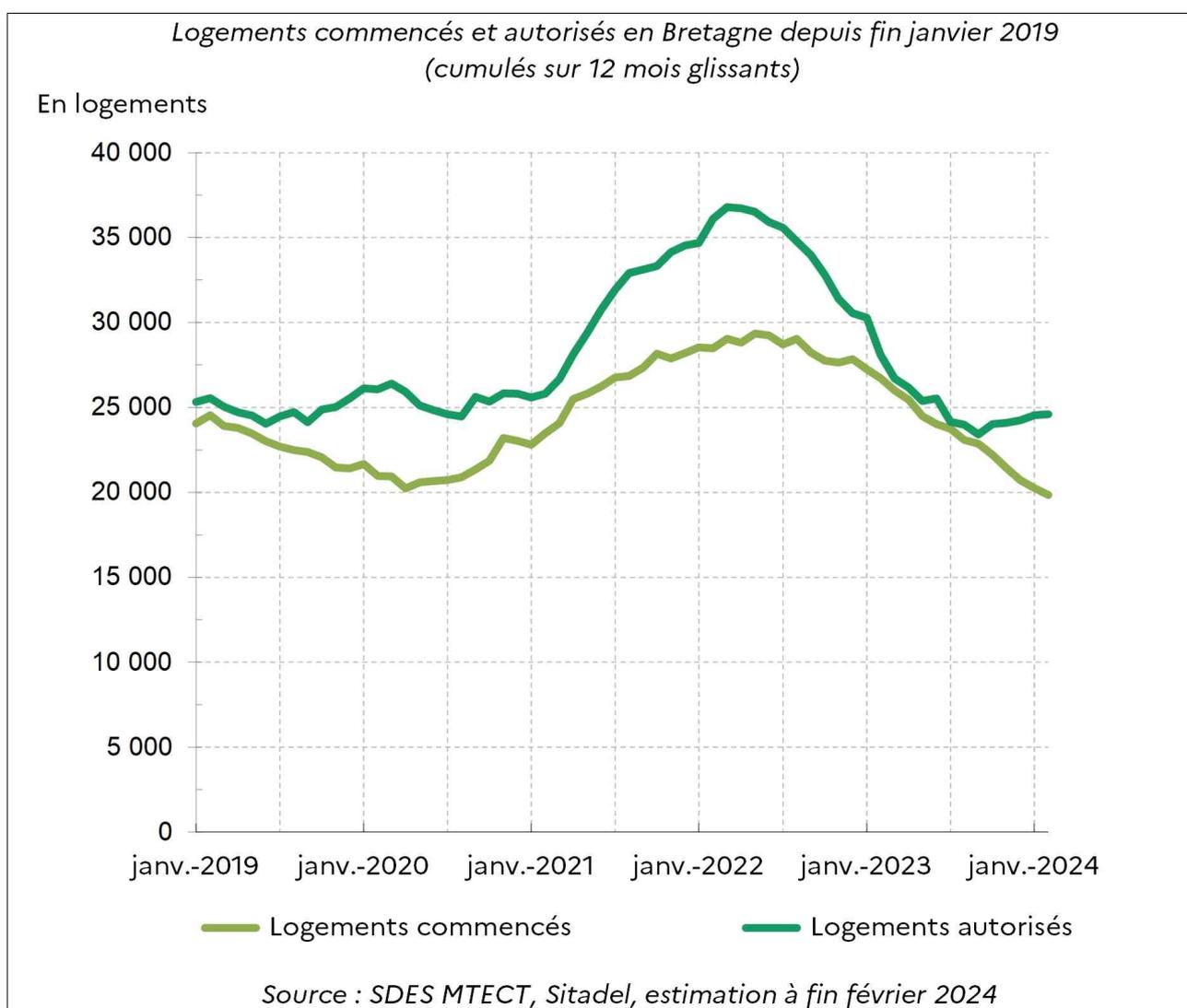
De mars 2023 jusqu'à fin février 2024 par rapport aux douze mois précédents, le nombre de logements commencés fléchit dans la région. Ce fléchissement de - 25,7 % s'avère de même ampleur que celui observé en France (- 25,2 %).

Les mises en chantier de logements à l'échelle nationale sont à un niveau inférieur à celui observé au cours des vingt dernières années.

Dans la région comme au niveau national, la baisse des mises en chantier concerne aussi bien les logements collectifs et en résidence que les logements individuels.

Les logements autorisés à la construction entre début mars 2023 et fin février 2024, baissent de - 12,5 % en Bretagne par rapport à la même période un an auparavant, et de - 21,8 % en France. Cela représente 3 500 permis de construire délivrés en moins dans la région par rapport à la même période un an auparavant.

Sur 3 mois glissants entre début décembre 2023 et fin février 2024, les dépôts de permis de construire progressent cependant de + 8,3 % en Bretagne par rapport à la même période un an auparavant, mais fléchissent de - 6,2 % en France.



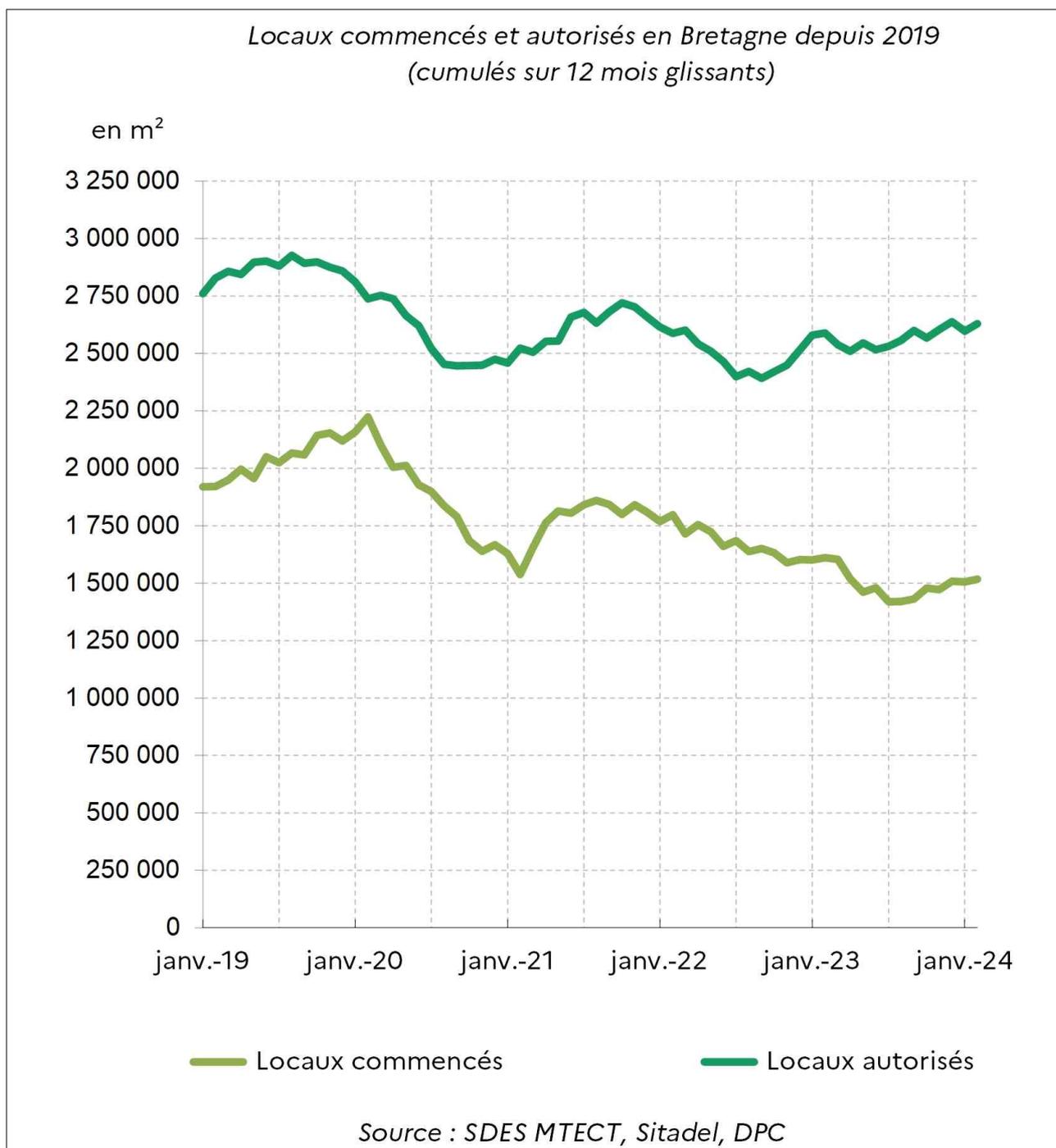
Lien vers la publication nationale logements : [Publication nationale logements](#)

Fléchissement des mises en chantier de locaux en Bretagne et stabilité des autorisations.

De mars 2023 jusqu'à fin février 2024, 1 520 000 m² de locaux non résidentiels sont mis en chantier en Bretagne. Ces mises en chantier fléchissent de - 5,8 % par rapport à la même période un an auparavant.

En France, les mises en chantier de locaux diminuent de - 13,0 % sur cette même période.

Les surfaces de locaux autorisées à la construction augmentent de + 1,6 % en Bretagne entre début mars 2023 et fin février 2024 par rapport aux douze mois précédents, et diminuent de - 4,7 % en France sur la même période.



Lien vers la publication nationale locaux : [Publication nationale locaux](#)

Les mises en chantier de logements

Les mises en chantier sur 12 mois

De mars 2023 à fin février 2024

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	1 700	300	2 000	600	2 600
Finistère	2 500	600	3 100	1 700	4 700
Ille-et-Vilaine	2 400	600	2 900	4 700	7 700
Morbihan	2 600	400	3 000	1 900	4 900
Bretagne	9 100	1 900	11 000	8 800	19 900
France	85 800	32 400	118 300	165 700	283 900
Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	- 28,8	- 13,2	- 26,8	- 31,7	- 28,0
Finistère	- 28,5	+ 5,1	- 23,7	- 21,2	- 22,9
Ille-et-Vilaine	- 35,9	+ 24,0	- 29,1	- 32,6	- 31,3
Morbihan	- 28,6	- 21,4	- 27,7	+ 9,5	- 16,9
Bretagne	- 30,6	- 0,8	- 26,8	- 24,3	- 25,7
France	- 32,9	- 15,1	- 28,8	- 22,4	- 25,2

* mars 2023 à fin février 2024 / mars 2022 à fin février 2023

Source : SDES MTECT, Sitadel, estimations à fin février 2024

Les mises en chantier sur 3 mois

De décembre 2023 à fin février 2024

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	400	100	400	200	700
Finistère	500	100	600	300	900
Ille-et-Vilaine	400	100	600	1 200	1 700
Morbihan	500	100	600	600	1 200
Bretagne	1 700	400	2 200	2 400	4 500
France	17 700	9 200	26 900	47 500	74 400
Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	- 29,3	- 16,7	- 27,2	+ 33,3	- 14,3
Finistère	- 38,3	- 6,7	- 33,0	- 53,6	- 42,0
Ille-et-Vilaine	- 41,9	0	- 36,4	- 18,2	- 25,1
Morbihan	- 40,3	- 40,8	- 40,4	+ 30,8	- 15,7
Bretagne	- 38,3	- 15,8	- 34,9	- 15,3	- 26,0
France	- 33,5	- 7,9	- 26,5	- 22,3	- 23,9

* décembre 2023 à fin février 2024 / décembre 2022 à fin février 2023

Source : SDES MTECT, Sitadel, estimations à fin février 2024

Les autorisations de logements

Les autorisations sur 12 mois

De mars 2023 à fin février 2024

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	1 900	600	2 400	1 600	4 000
Finistère	2 600	700	3 300	3 100	6 400
Ille-et-Vilaine	2 300	1 100	3 500	4 300	7 800
Morbihan	2 600	700	3 300	3 100	6 500
Bretagne	9 400	3 100	12 500	12 100	24 600
France	89 300	44 000	133 300	231 500	364 800
Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	- 13,8	+ 13,2	- 8,9	+ 1,2	- 5,1
Finistère	- 17,4	- 21,5	- 18,3	+ 13,9	- 5,3
Ille-et-Vilaine	- 26,5	+ 39,0	- 13,2	- 36,1	- 27,6
Morbihan	- 22,0	+ 11,1	- 16,6	+ 29,0	+ 0,6
Bretagne	- 20,5	+ 9,1	- 14,7	- 10,0	- 12,5
France	- 25,9	- 20,4	- 24,2	- 20,4	- 21,8

* mars 2023 à fin février 2024 / mars 2022 à fin février 2023

Source : SDES MTECT, Sitadel, estimations à fin février 2024

Les autorisations sur 3 mois

De décembre 2023 à fin février 2024

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	400	200	600	400	1 000
Finistère	600	200	800	800	1 500
Ille-et-Vilaine	500	400	900	1 100	2 000
Morbihan	600	200	800	1 300	2 100
Bretagne	2 000	1 000	3 000	3 600	6 600
France	20 000	11 400	31 400	55 300	86 600
Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	- 19,1	+ 66,3	- 4,6	+ 8,4	+ 0,4
Finistère	- 22,6	- 12,4	- 20,2	+ 130,1	+ 19,1
Ille-et-Vilaine	- 30,2	+ 25,5	- 12,9	- 29,3	- 22,7
Morbihan	- 22,4	+ 76,3	- 7,9	+ 246,8	+ 66,9
Bretagne	- 23,9	+ 28,4	- 12,2	+ 35,3	+ 8,3
France	- 25,2	+ 3,1	- 16,9	+ 1,2	- 6,2

* décembre 2023 à fin février 2024 / décembre 2022 à fin février 2023

Source : SDES MTECT, Sitadel, estimations à fin février 2024

Les mises en chantier de locaux d'activité

Les surfaces mises en chantier sur 12 mois

De mars 2023 à fin février 2024

Surface (en m ²)	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	1 500	22 500	22 400	15 300	28 800	80 200	29 200	21 100	220 900
Finistère	9 300	35 300	44 200	13 700	25 900	155 100	36 200	48 100	367 900
Ille-et-Vilaine	8 600	109 100	53 900	10 600	65 200	122 300	137 500	94 200	601 500
Morbihan	6 500	38 100	34 800	25 000	55 800	63 900	65 500	38 200	327 700
Bretagne	26 000	205 000	155 300	64 600	175 700	421 400	268 400	201 600	1 518 000
France	567 400	3 068 600	2 245 500	961 600	3 026 700	3 664 100	4 840 600	3 888 200	22 262 700
Évolution (en%)*	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	- 56,9	+ 1,7	- 21,0	- 26,6	+ 1,9	- 6,0	- 57,4	- 56,3	- 27,6
Finistère	+ 20,9	- 21,1	- 10,3	- 25,9	- 25,3	+ 24,8	- 43,1	- 12,0	- 7,5
Ille-et-Vilaine	- 34,2	+ 7,5	- 8,2	- 50,5	- 4,1	+ 78,6	+ 21,5	+ 22,9	+ 15,4
Morbihan	+ 44,8	+ 0,2	- 15,1	+ 25,1	+ 27,0	- 20,8	- 38,2	- 27,8	- 15,3
Bretagne	- 9,8	- 0,7	- 12,4	- 20,0	+ 0,5	+ 17,5	- 23,6	- 13,3	- 5,8
France	- 18,3	- 11,5	- 21,1	- 21,8	+ 4,0	- 17,8	- 14,2	- 10,5	- 13,0

* mars 2023 à fin février 2024 / mars 2022 à fin février 2023 ; Source : SDES MTECT, Sitadel

Les surfaces mises en chantier sur 3 mois

De décembre 2023 à fin février 2024

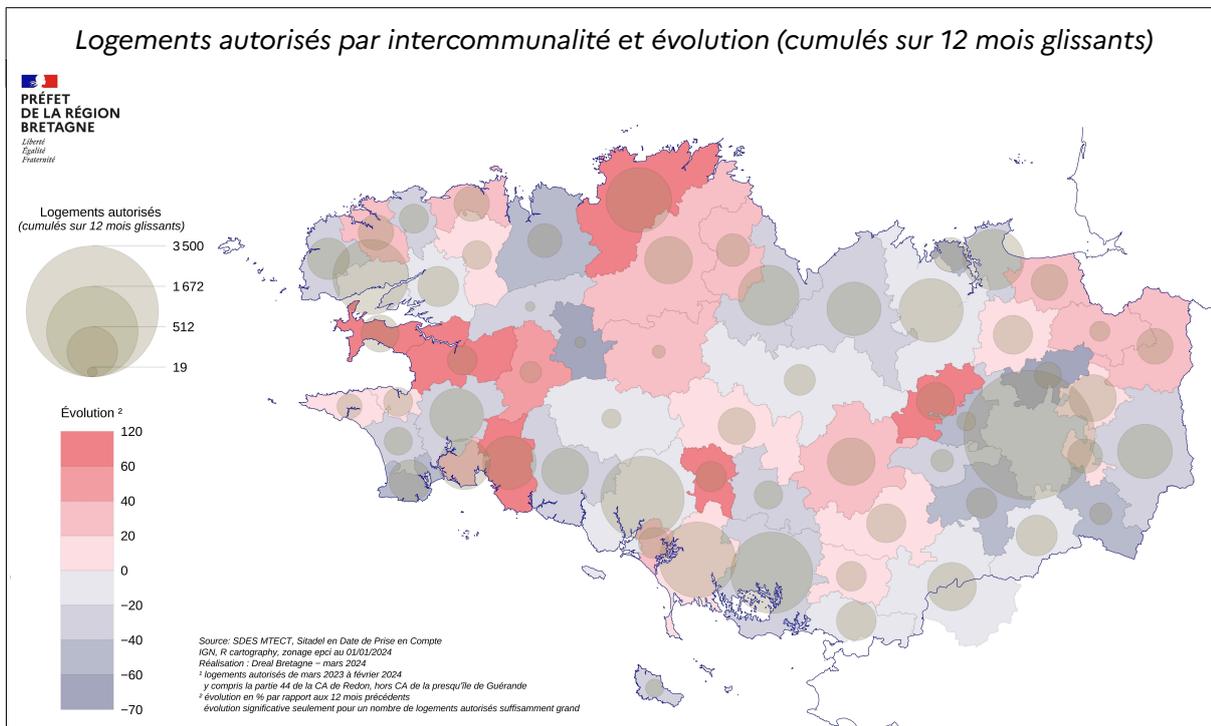
Surface (en m ²)	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	< 50	13 400	9 300	8 800	14 500	31 500	6 800	4 700	88 900
Finistère	4 100	7 300	14 200	1 900	11 400	42 900	8 000	22 600	112 400
Ille-et-Vilaine	400	43 000	9 600	3 500	14 200	24 300	34 400	17 500	146 800
Morbihan	200	9 300	5 600	6 000	21 600	21 500	22 500	12 400	99 100
Bretagne	4 700	73 100	38 700	20 100	61 800	120 200	71 600	57 200	447 200
France	107 800	673 400	570 400	233 100	659 900	906 000	1 111 300	885 600	5 147 500
Évolution (en%)*	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	+ 17,6	+ 124,9	- 19,0	+ 12,5	+ 136,6	+ 212,9	- 86,6	- 56,8	- 13,4
Finistère	- 29,6	- 64,5	+ 2,7	- 51,4	+ 20,6	+ 40,0	- 20,1	+ 125,8	+ 7,9
Ille-et-Vilaine	- 94,1	+ 135,5	+ 13,6	- 17,7	- 4,0	+ 47,6	+ 49,6	+ 19,9	+ 38,5
Morbihan	- 87,0	+ 25,6	- 52,6	- 0,5	+ 58,8	+ 2,2	+ 442,5	- 46,4	+ 11,6
Bretagne	- 65,9	+ 39,9	- 15,1	- 8,1	+ 40,3	+ 53,7	- 18,1	- 2,5	+ 11,4
France	- 38,7	- 16,7	- 10,6	- 14,2	+ 8,3	- 14,0	+ 3,3	- 20,4	- 10,4

* décembre 2023 à fin février 2024 / décembre 2022 à fin février 2023 ; source : SDES MTECT, Sitadel

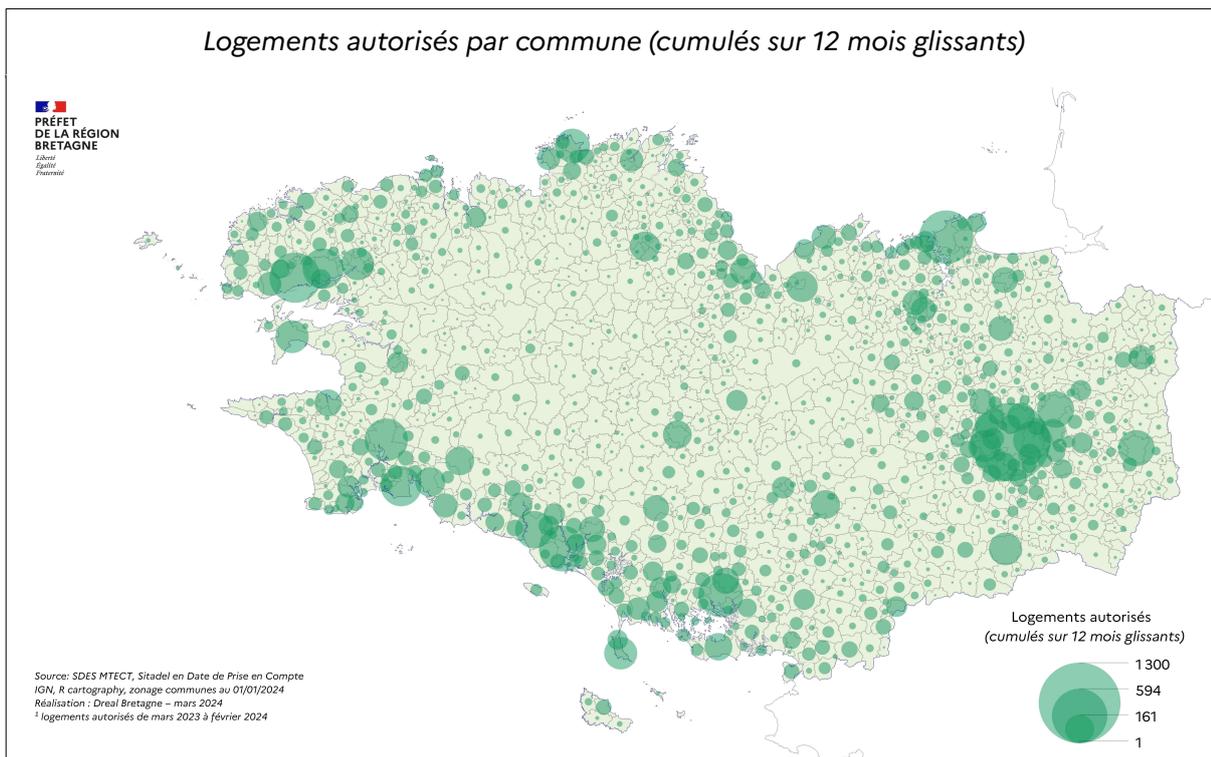
Données complémentaires

Logements

Une baisse du nombre de logements autorisés dans une majorité de territoires.



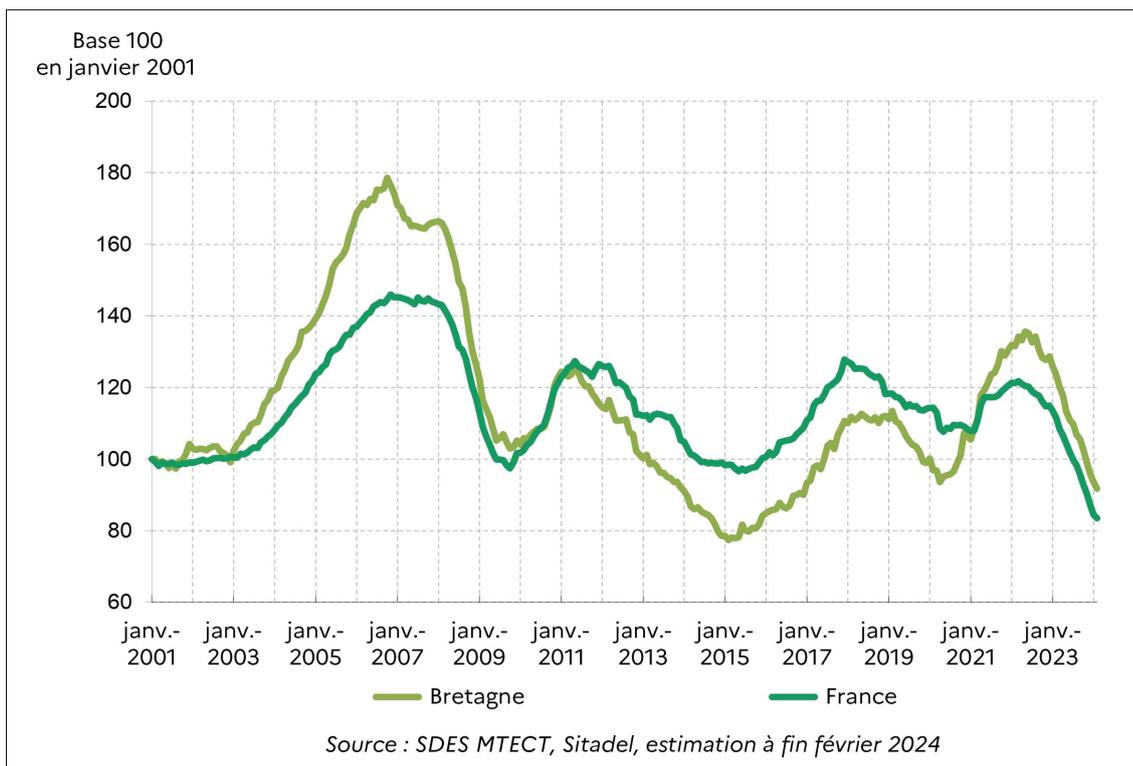
Une construction neuve concentrée autour de Rennes, Saint-Malo, Brest, Lorient, Vannes, Quimper, Vitré et Saint-Brieuc, et dans les communes du littoral sud de la Bretagne.



Au niveau national, des mises en chantier de logements à un niveau inférieur à celui observé au cours des vingt dernières années.

Logements commencés en Bretagne et en France depuis 2001

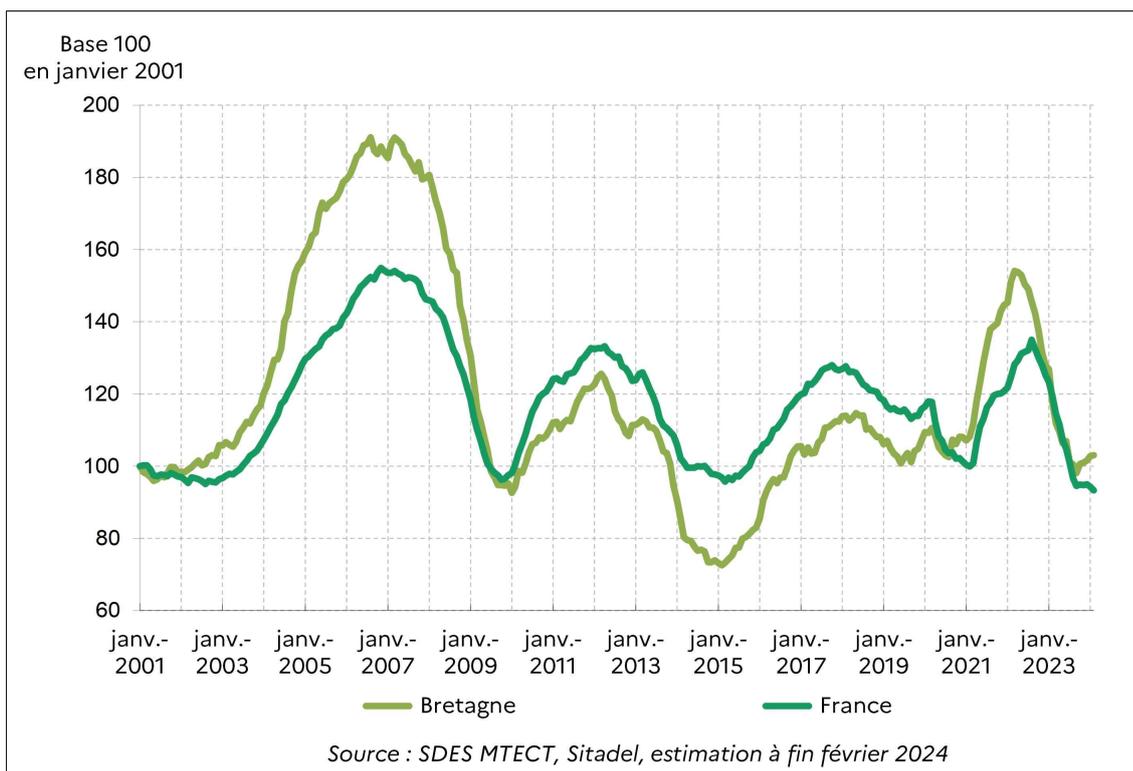
(cumulés sur 12 mois glissants, base 100 en 2001)



L'évolution des logements autorisés présente des signes d'amélioration en Bretagne

Logements autorisés en Bretagne et en France depuis 2001

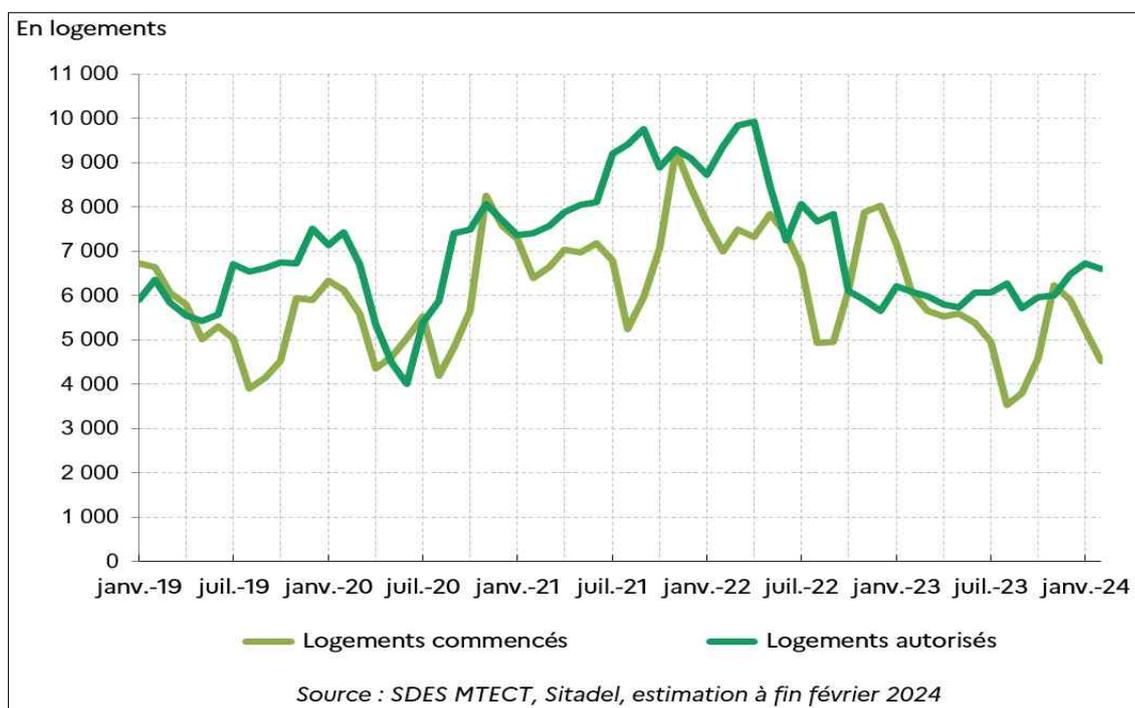
(cumulés sur 12 mois glissants, base 100 en 2001)



Une progression en Bretagne des autorisations de logements cumulées sur 3 mois

Logements autorisés et commencés en Bretagne depuis 2019

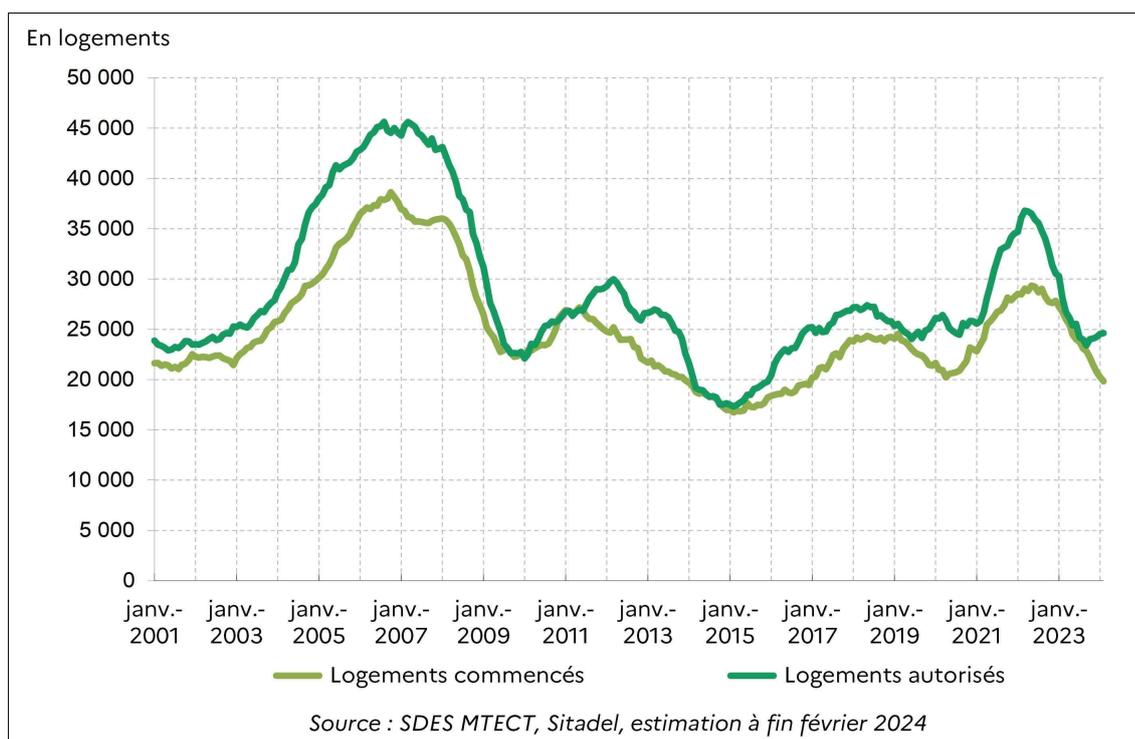
(cumulés sur 3 mois glissants)



Des mises en chantier de logements en Bretagne en fort repli depuis mi-2022 et au niveau de début 2020.

Logements autorisés et commencés en Bretagne depuis 2001

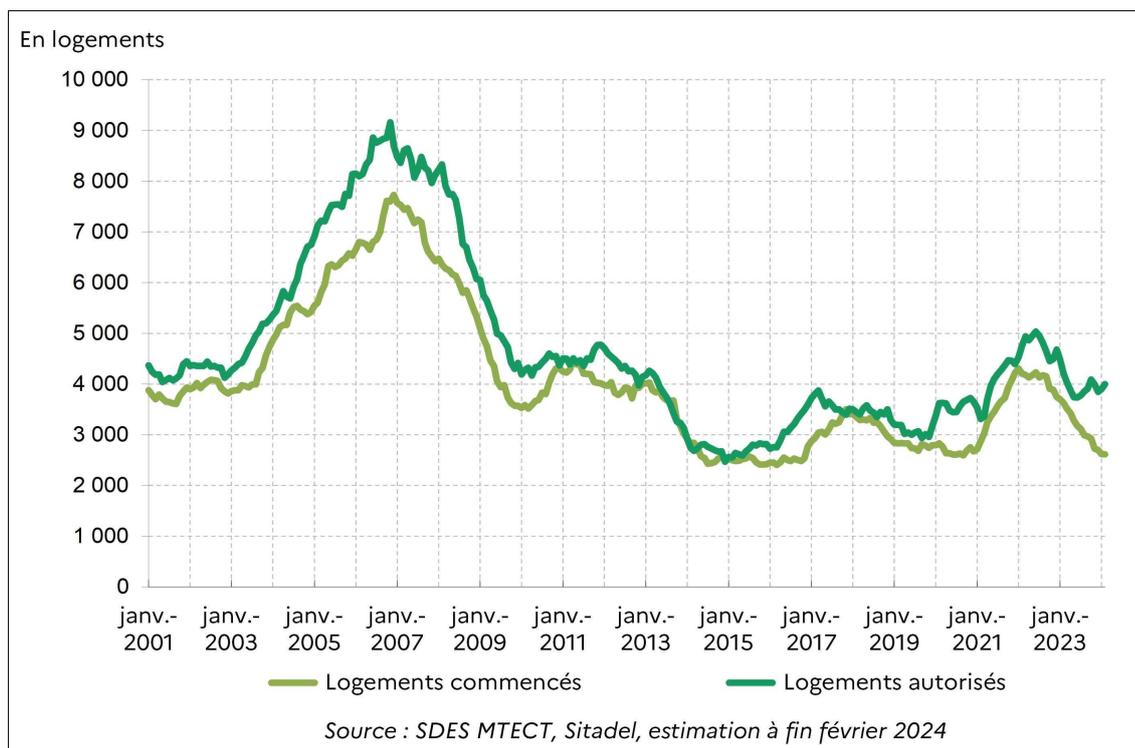
(cumulés sur 12 mois glissants)



Des mises en chantier de logements dans les Côtes-d'Armor en fort repli depuis mi-2022 et au niveau de 2020.

Logements autorisés et commencés dans les Côtes-d'Armor depuis 2001

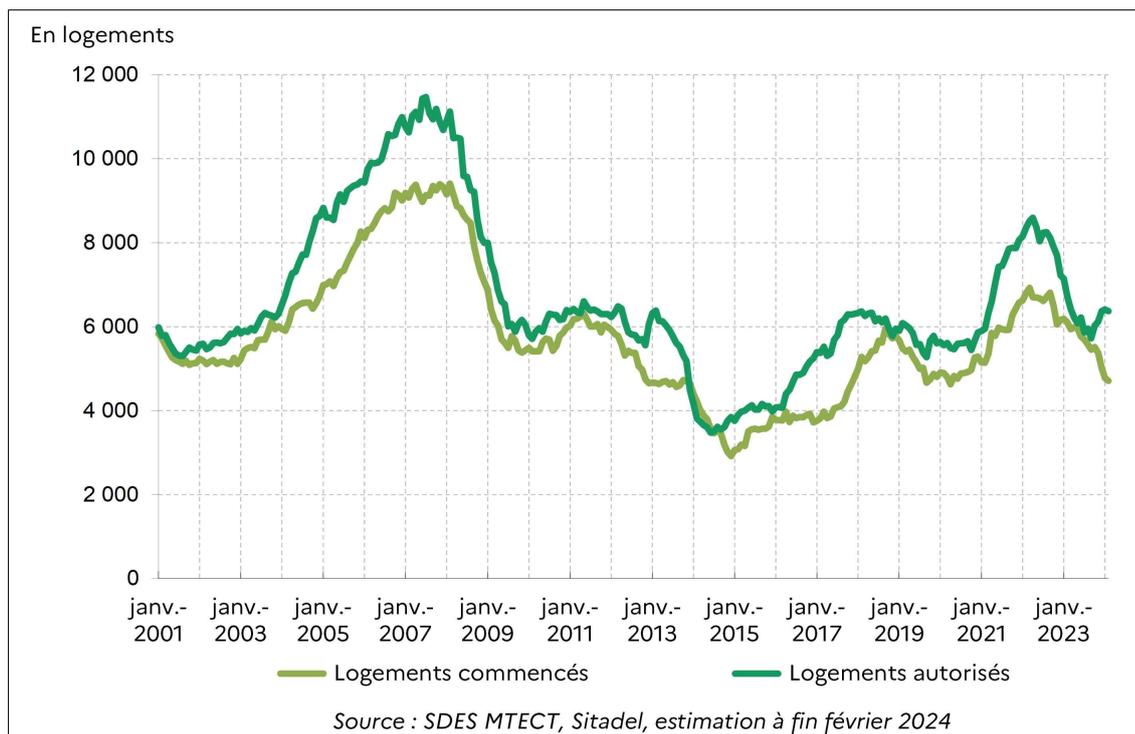
(cumulés sur 12 mois glissants)



Des mises en chantier de logements dans le Finistère en fort repli depuis mi-2022 et au niveau de 2020.

Logements autorisés et commencés dans le Finistère depuis 2001

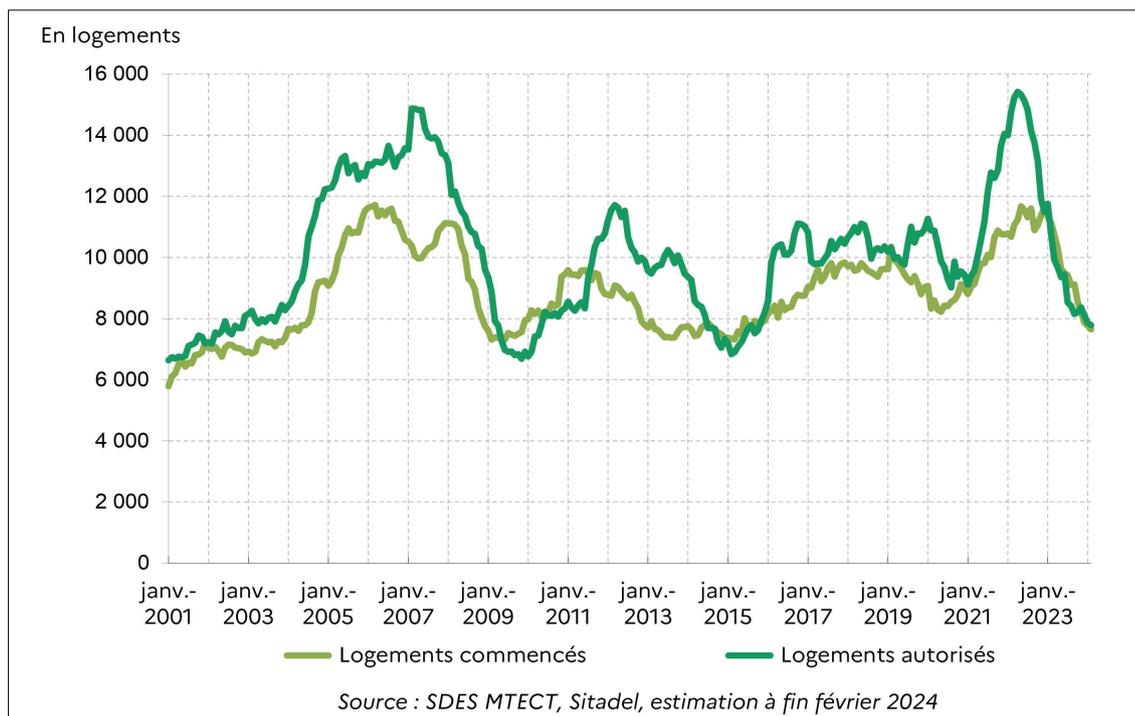
(cumulés sur 12 mois glissants)



Des mises en chantier et des autorisations de logements en Ile-et-Vilaine en fort repli depuis mi-2022, et au niveau de fin 2015.

Logements autorisés et commencés en Ile-et-Vilaine depuis 2001

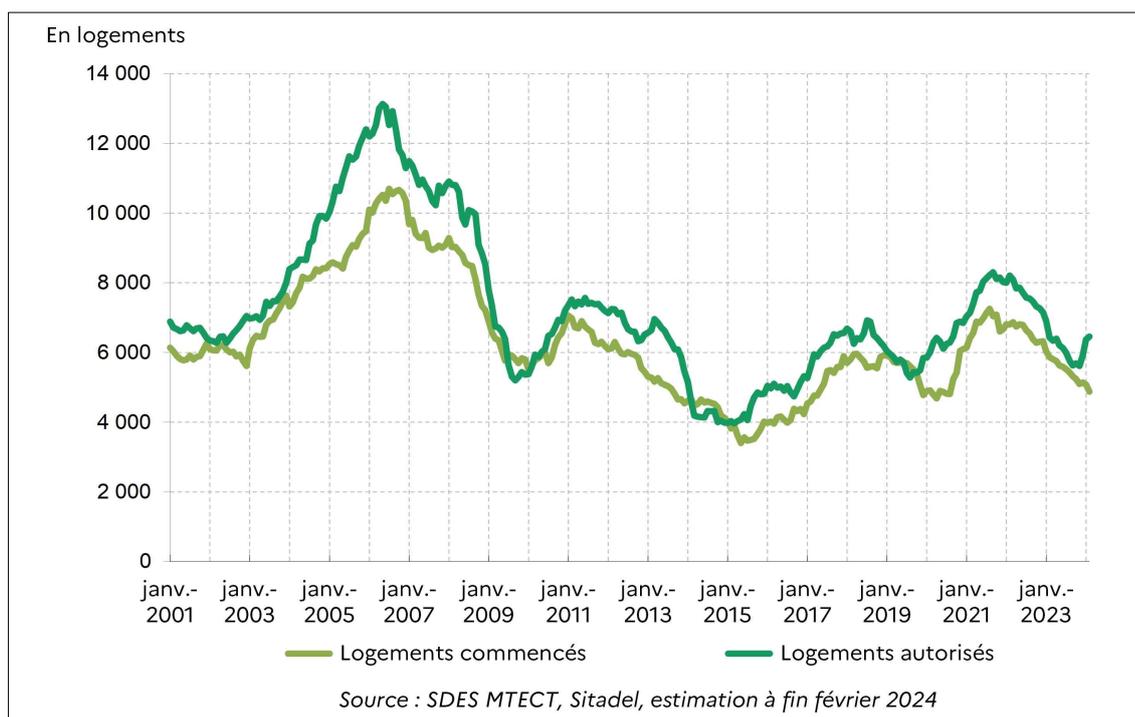
(cumulés sur 12 mois glissants)



Des mises en chantier de logements dans le Morbihan, en fort repli depuis fin 2021, et au niveau de 2020.

Logements autorisés et commencés dans le Morbihan depuis 2001

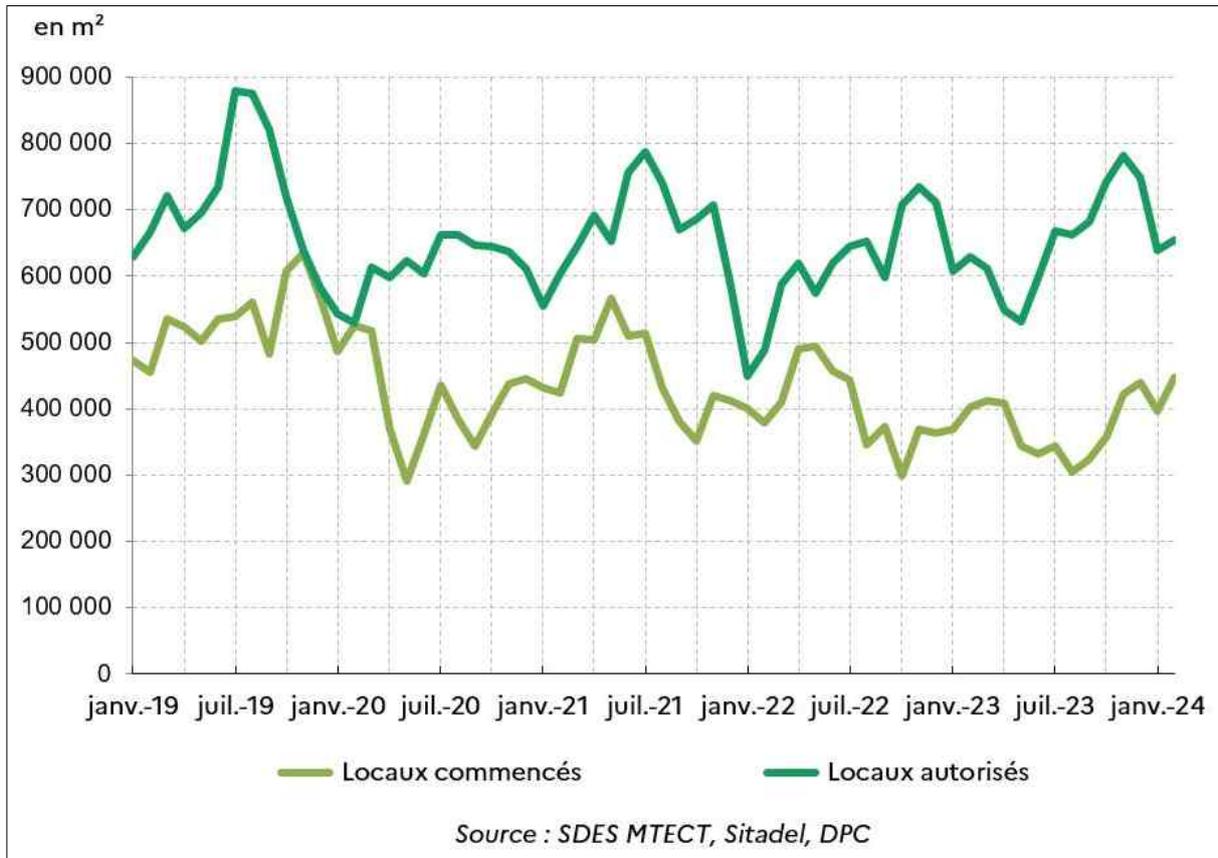
(cumulés sur 12 mois glissants)



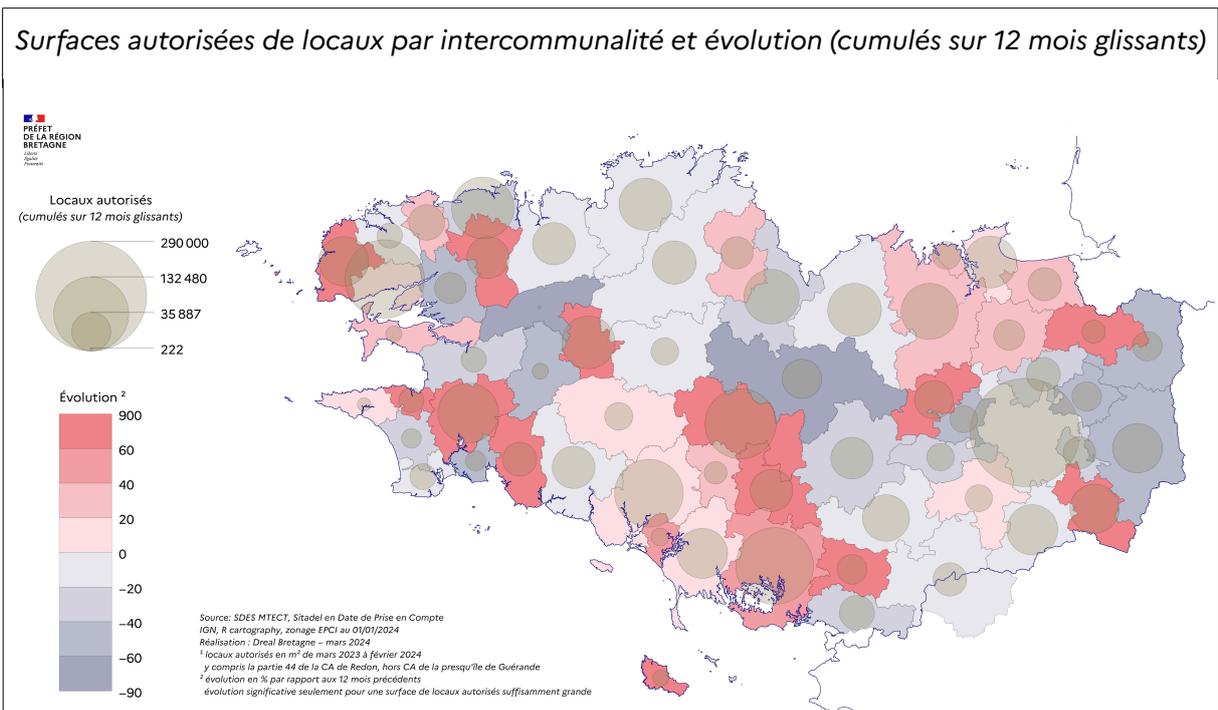
Locaux

Locaux autorisés et commencés en Bretagne depuis 2019

(cumulés sur 3 mois glissants)



Une surface autorisée de locaux très contrastée selon les territoires.



Comprendre ces données

Chaque mois sont diffusées sur le site internet de la Dreal des données statistiques sur la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels :

- Les autorisations et les mises en chantier de logements (ou logements commencés), estimations en date réelle ;
- Les mises en chantier de locaux d'activité en date de prise en compte (DPC).

Le parc de logements en Bretagne est constitué en majorité de maisons individuelles (plus de 70 %, source Insee recensement 2016), pourcentage supérieur de 16 points à la moyenne métropolitaine, le reste étant constitué de logements collectifs et en résidence. Cette particularité régionale est à prendre en compte dans la comparaison avec le niveau national.

→ **Pour en savoir plus sur le parc de logements en Bretagne :**

<http://www-maj.dreal-bretagne.e2.rie.gouv.fr/le-logement-en-bretagne-r182.html>

La base de données Sitadel

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire, doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les services instructeurs (État, collectivité territoriale) dont relève la commune.

Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires assure le suivi exhaustif de ces opérations de construction. Les données des formulaires de permis de construire sont enregistrés dans le fichier national Sitadel (système d'informations et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux). Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achevements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Deux séries de données sur les logements sont disponibles dans Sitadel au niveau communal

Les séries en date de prise en compte agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel.

Les séries en date réelle agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Une nouvelle série : les estimations en date réelle

Ces données ne sont pas disponibles à l'échelle infra-départementale.

Cette série, pour les logements autorisés et commencés (c'est-à-dire les mises en chantier), construite par le Service des données et des études statistiques (SDES) du CGDD du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires <https://ecologie.gouv.fr/>, vise à améliorer le diagnostic conjoncturel sur la construction neuve. Elle retrace les autorisations et les mises en chantier à la date réelle d'événement. Ce sont des estimations qui corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des déclarations d'autorisation, d'ouverture de chantier et des annulations de permis de construire.

→ **Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie employée pour construire les estimations en date réelle :** <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-12/methodologie-sitadel2-v5.pdf>

L'ensemble des logements est constitué des logements ordinaires et des logements en résidence

Les logements en résidence sont des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits en vue d'une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques.

Six types principaux de résidences sont recensés :

- les résidences pour personnes âgées
- les résidences pour étudiants

- les résidences de tourisme
- les résidences hôtelières à vocation sociale
- les résidences sociales
- les résidences pour personnes handicapées

Les logements ordinaires sont définis par opposition aux logements en résidence. Ils regroupent dans Sitadel les logements individuels et les logements collectifs.

- les logements individuels regroupent les logements individuels purs et les logements individuels groupés
 - le logement individuel pur fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement individuel.
 - les logements individuels groupés font l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.
- les logements collectifs font partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif. Dans le cas d'opérations regroupant à la fois des logements individuels et des logements collectifs, chacun est comptabilisé dans son type de construction respectif.

Surfaces de locaux non résidentiels

Les surfaces de locaux non résidentiels présentées correspondent à la notion de surfaces de plancher, présente dans les documents d'urbanisme. Les surfaces des parkings et des aires de stationnement, même couverts, ne sont pas considérées comme de la surface de plancher.

Les statistiques sur la construction de locaux sont établies en date d'enregistrement, contrairement aux statistiques sur la construction de logements, établies en date réelle. Compte tenu des délais entre la survenue d'un événement et son enregistrement, les évolutions observées peuvent concerner des projets mis en œuvre plusieurs mois auparavant.

- Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie de la base Sitadel : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-base-de-donnees-sitadel2-methodologie>

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Bretagne**

Service Connaissance Prospective Évaluation

L'Armorique
10 rue Maurice Fabre
CS 96 515
35 065 Rennes Cedex
Tél 02 99 33 43 07

Directeur de publication : Éric Fisse
Rédaction : Pascal Bocherel
Mise en page : Allison Gaulier et Pascal Bocherel

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr